

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/11/2020

Dossier complet le :

04/12/2020

N° d'enregistrement :

2020-4991

1. Intitulé du projet

Projet NEOPOLIA pour GENERAL ELECTRIC
Aménagement du site Leroux et Lotz - ALTAWEST

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADF COTE OUEST

Nom, prénom et qualité de la personne

DEPOORTER Arnaud

habilitée à représenter la personne morale

Directeur Région Grand Ouest

RCS / SIRET

4 8 7 7 5 1 0 4 2 0 0 0 7 7

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales	b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre du lancement en production de l'éolienne offshore Haliade X, General Electric recherche un ou des prestataires capables de fabriquer et de livrer les modules arrières de la nacelle de turbine jusqu'à son usine de Montoir-de-Bretagne. Un projet de développement sur une partie du terrain de Leroux & Lotz - Altawest à Nantes, quartier Bas Chantenay, peut répondre à cette attente, par l'exploitation d'un bâtiment existant et l'aménagement de l'accès sur la Loire entre deux estacades existantes.

Néopolia assure la coordination du projet de développement. Un consortium industriel de trois entreprises porte le projet (SPIE, GESTAL, ADF), ADF est le mandataire du groupement.

Le projet prévoit la production des modules d'abord en mode pré-série à partir de juin 2021, puis en mode série à partir du printemps 2022.

La description du projet est détaillée en annexe 7.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à :

- Une réindustrialisation de la grande nef du site Leroux et Lotz - Altawest, intégré dans le quartier Bas Chantenay qui se tourne également vers les nouvelles activités en lien avec la mer ;
- Développer une activité industrielle en lien avec l'éolien offshore, qui s'inscrit dans la volonté de la métropole d'attirer des activités autour de l'économie Bleue ;
- Développer le réseau de sous-traitance locale et pérenniser l'activité industrielle locale ;
- Développer le transport par barge sur la Loire (les transports par voie fluviale s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la Métropole Nantes Saint-Nazaire et du Grand Port Maritime).

La description du projet est détaillée en annexe 7.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les aménagements consistent à réaliser :

- un accès décaissé vers la Loire, entre 2 estacades existantes ;
- une dalle de transition ;
- un massif béton sur pieux.

Ces aménagements seront réalisés dans un délai de 2 à 3 mois.

La description du projet est détaillée en annexe 7.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation des aménagements cités ci-dessus permettra l'acheminement des modules Trafo et Converter de l'éolienne offshore Haliade X, du bâtiment ALTAWEST de Leroux et Lotz à la barge de transport, pour être acheminés au site de General Electric à Montoir-de-Bretagne afin d'y être assemblés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure d'examen au cas par cas au regard de la rubrique 9° de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

De plus, le projet fera l'objet d'un dossier d'incidences au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, relevant des rubriques 3.1.2.0 (seuil déclaratif) et 3.1.5.0 (seuil déclaratif).

Au vu des résultats de l'inventaire floristique ciblé sur les berges (présence d'Angélique des estuaires), un dossier de demande de dérogation espèces protégées pourrait être nécessaire en cas d'impact direct ou indirect (selon le mode constructif retenu pour le projet).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment ALTAWEST (existant)	5 149 m ²
Zone de stockage temporaire extérieure	25 m x 25 m
Massif béton sur pieux	12 m x 4 m
Dalle de transition	10 m x 4 m
Largeur de chaussée	10 m
Longueur et diamètre des pieux	30 ml et Ø457
Nombre de ducs d'albe	3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Leroux & Lotz Industries
10 rue des Usines
44 100 NANTES

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 35' 40" O Lat. 47° 11' 37" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie Sud au sein de la ZNIEFF de type II "Vallée de la Loire à l'aval de Nantes" (520616267). Voir annexe 8.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site couvert par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) n'est présent au niveau du projet ni à ses abords.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé au niveau du secteur de Bas Chantenay, sur la commune de Nantes, commune non littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est localisé dans aucun périmètre de réserves ou parcs naturels.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 3ème échéance 2018-2023 de Loire-Atlantique a été mis à la consultation du public du 3 août au 4 octobre 2020. Il fait suite à la publication des Cartes de Bruit Stratégiques approuvées le 18 décembre 2018 par le préfet. Ce PPBE concerne les routes nationales supportant un trafic de plus de 3 millions de veh/an et les voies ferrées supportant plus de 30 000 trains/an. Le périphérique nantais (A844 et N 844) est concerné par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné en partie par un périmètre de protection de monument historique. En effet, une partie du bâtiment ALTAWEST est concernée par le périmètre de protection de l'Eglise de Saint-Martin de Chantenay, localisé au Nord-Est du site d'étude. Voir annexe 9.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les pré-localisations des zones humides en Loire-Atlantique (DREAL), aucune zone humide ne serait présente au niveau de l'aire d'étude. De plus, aucun espace paysager à protéger - zones humides, identifié dans le PLUm de Nantes Métropole, n'est présent au sein du site d'étude ni à ses abords.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par le Plan de Prévention des Risques Inondations de la Loire aval dans l'agglomération nantaise.</p> <p>En revanche, il n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques, tout comme la commune de Nantes.</p> <p>Le PPRI de la Loire aval dans l'agglomération nantaise a été approuvé par arrêté préfectoral le 31 mars 2014.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site de Leroux et Lotz est recensé dans la base de données BASOL du BRGM. Une pollution au COHV a été détectée au Nord du site lors d'une campagne réalisée en 2014. Dans le cadre du projet, des échantillons ont été prélevés au droit de la future rampe d'accès à la Loire montrant une pollution des terres, non éligibles en ISDI mais dont les teneurs sont éligibles en ISDND. Deux pistes sont à ce jour à l'étude pour définir le devenir de ces matériaux (soit une évacuation en centre agréé, soit un confinement in situ). Voir annexe 10.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aire d'étude n'appartient pas à une Zone de Répartition des Eaux.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site inscrit le plus proche se situe à plus de 2 km au Nord-Est. Il s'agit de la place Mellinet à Nantes.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité ;</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aire d'étude est concernée en partie Sud par le site Natura 2000 "Estuaire de la Loire" (voir annexe 6).</p> <p>Une analyse des incidences Natura 2000 sera menée dans le cadre du dossier d'incidences loi sur l'eau.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site classé le plus proche, la Vallée de l'Erdre, se situe à environ 8 km au Nord-Est du projet.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux prévus dans le cadre du projet ne nécessitent pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite la confection d'une chaussée (dalle béton sur pieux), d'une plateforme de stockage temporaire, ainsi que l'implantation de ducs d'albe. Deux pistes sont à ce jour à l'étude pour définir le devenir des matériaux de déblai (soit une évacuation en centre agréé, soit un confinement in situ). Voir annexe 10.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront nécessaires pour la réalisation de la chaussée et de la plateforme. La quantité, la nature et la provenance de ces matériaux ne sont, à ce stade des études, pas encore connues. Toutefois, l'apport de proximité sera privilégié.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les interventions auront lieu au sein d'une zone déjà urbanisée, limitant ainsi les impacts sur la flore et la faune. La période d'intervention sera, de plus, adaptée, et les périodes les plus sensibles pour la biodiversité seront évitées. Une attention particulière sera portée aux berges, où une espèce floristique, l'Angélique des estuaires, est présente. Un dossier de dérogation espèces protégées pourrait être nécessaire en cas d'impact direct ou indirect (selon le mode constructif retenu pour le projet).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE est présente au niveau des berges du site : l'Angélique des estuaires. Un dossier de demande de dérogation espèces protégées pourrait être nécessaire en cas d'impact direct ou indirect (selon le mode constructif retenu pour le projet).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF II "Vallée de la Loire à l'aval de Nantes", espace naturel d'une remarquable richesse botanique et faunistique est présente aux abords immédiats du site, au Sud. Une partie du projet, au niveau des berges, est concernée par ce site. Aucune incidence n'est prévue sur ce site naturel. Toutes les précautions seront prises afin d'éviter/limiter les éventuels impacts sur ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'un appontement entre les deux estacades existantes afin de pouvoir y accueillir la barge de transport Beluga. Des ducs d'albe seront implantés afin de pouvoir sécuriser et amarrer la barge. Aucun espace agricole ou forestier n'est présent au sein du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est prescrit sur le territoire communal de Nantes. En revanche, Nantes est concernée par un risque de Transport de Matières Dangereuses (fluvial, routier, ferroviaire et canalisations).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est concerné par le PPRI de Nantes. Il est situé en zone RUBC - b2 ; c'est-à-dire dans un secteur urbain en aléa moyen ou faible de la zone de requalification urbaine du Bas Chantenay. Voir annexe 11.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, des déplacements d'engins et de véhicules sont à prévoir. De même en phase exploitation. En effet, des déplacements seront effectués entre la bâtiment ALTAWEST et le ponton d'accès à la Loire, puis jusqu'au centre de montage des éoliennes à Montoir-de-Bretagne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins de chantier seront sources de bruit (circulation, manoeuvre...) comme pour toute réalisation de travaux. Cette perturbation sera temporaire et des recommandations seront incluses dans le cahier des charges des entreprises afin de respecter les préconisations d'un chantier à faibles nuisances et la réglementation en vigueur en matière de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à émettre des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les sources d'émissions de vibrations seront liées aux passages des engins de chantier et aux travaux en eux-mêmes. Ces perturbations seront ponctuelles et n'entraîneront aucune incidence majeure.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de réalisation des travaux, aucune intervention n'est prévue de nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier pourront être à l'origine de rejet de gaz d'échappement, en phase travaux. Cette pollution sera temporaire et un chantier à faibles nuisances sera prescrit. En phase exploitation, le transport des modules par voie terrestre (au minimum) et par barge principalement (voie fluviale) engendrera des rejets dans l'air mais dans une moindre mesure. Voir annexe 7.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide ne sera engendré en phase chantier et en phase exploitation du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de personnel, en phase travaux, engendrera des effluents (eaux sanitaires). Des équipements sanitaires seront installés sur des surfaces étanches et, si possible, des WC chimiques seront installés, en dehors de toute zone inondable, afin d'éviter tout risque d'atteinte des sols et des eaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, des déchets seront produits. Ces produits seront stockés et traités selon la filière adaptée (mise en place de bacs de rétention étanche, évacuation dès que nécessaire...) Les terres polluées présentes sur site (non éligibles en ISDI mais éligibles en ISDND) feront l'objet soit une évacuation en centre agréé, soit un confinement in situ. Voir annexe 10.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec celles de la ZAC de Bas Chantenay. Ces incidences ont un effet positif. En effet, la présence de la plateforme logistique IDEA, à proximité du projet, diminuera le trafic routier (poids lourds notamment). IDEA n'enverra plus les pièces détachées à l'usine de Montoir-de-Bretagne, par voie terrestre, mais les transférera directement sur le site Leroux et Lotz - Altawest, qui utilisera la voie fluviale (barging).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Toutes les mesures seront prises, notamment en phase travaux, afin d'éviter/limiter les impacts du projet sur l'environnement. Les mesures à mettre en place lors de la phase travaux ont été décrites dans chaque partie concernée et seront affinées dans le dossier d'incidences loi sur l'eau.

Une expertise naturaliste, menée dans le cadre du projet, permet d'évaluer les enjeux biologiques du site et d'orienter la séquence ERC. Un dossier de demande de dérogation espèces protégées pourrait être nécessaire en cas d'impact direct ou indirect (selon le mode constructif retenu pour le projet).

De plus, des analyses de sols ont été menées au droit du projet. Deux pistes sont à ce jour à l'étude pour définir le devenir de ces matériaux (soit une évacuation en centre agréé, soit un confinement in situ). Voir annexe 10.

L'analyse des incidences sur le site Natura 2000 au Sud et les éventuelles incidences sur le milieu aquatique seront définies précisément dans le dossier d'incidences loi sur l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente deux sensibilités environnementales notables : la Loire et la présence d'Angélique des estuaires. Un dossier d'incidences loi sur l'eau et, probablement, un dossier de dérogation espèces protégées sont en cours de rédaction. Des échanges sont en cours avec la DDTM afin de cadrer la séquence ERC, les précautions en phase travaux... Un enjeu lié à la pollution des sols est également présent au niveau du site. Les terres, non éligibles en ISDI mais éligibles en ISDND, seront soit évacuées en centre agréé, soit confinée in situ. On notera que le projet présente plusieurs impacts positifs sur l'environnement (filière énergies renouvelables, schéma industriel bas carbone avec le barging, diminution du trafic dans le quartier par optimisation de la logistique GE - IDEA). Compte tenu du traitement très cadré des principales sensibilités du site et du caractère positif du projet sur l'environnement, nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Description du projet Annexe 8 : Espaces naturels remarquables Annexe 9 : Patrimoine culturel Annexe 10 : Pollution des sols Annexe 11 : Plan de Prévention du Risque Inondation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus:

Fait à

Colomiers

le:

4/12/2020.

Signature

